

## SYRNIN

### **SYstème pour Réduire le Nombre d'INstructions des réclamations**

Pour que ce système s'applique le paragraphe suivant ce texte doit être affiché au tableau officiel se trouvant dans les instructions de course :

Quand une ou plusieurs "parties" ont héhé "protest" et qu'aucun tour de pénalité n'a été effectuée, le différend opposant les "parties" doit se résoudre comme suit :

1) Les observateurs doivent rédiger un rapport, sur une feuille de communication comité de course - jury, décrivant ce qu'ils ont vu lors de cette infraction non réparée.

2) Tous les documents relatifs à l'incident (rapport (s) du (des) observateurs) doivent être mis à la disposition de chaque partie dans la réclamation, dans la zone de contrôle.

3) les parties dans la réclamation disposent alors de 5 minutes pour prendre connaissance de ces documents. Puis ils doivent informer le comité de course du choix qu'ils ont fait selon les alternatives suivantes :

a) maintenir leur réclamation et encourir une possible disqualification après instruction.

b) "se retirer après avoir fini", lorsqu'il(s) constate(nt) l'évidence de l'infraction décrite par les observateurs. **RCV E5.4**

cette deuxième alternative est moins pénalisante que la première \*

4) si les deux parties de la réclamation choisissent la 1ère alternative, une instruction complète doit se dérouler, des témoins peuvent être entendus.

5) si l'une (ou les deux) partie(s) en cause dans la réclamation choisit(ssent) la deuxième alternative, il(s) doit(vent) être considéré(s) comme RAF, et aucune instruction n'a lieu.

\* DSQ = nombre des inscrits à la manifestation + 1

RAF = place maximum du dernier inscrit de sa flotte + 1